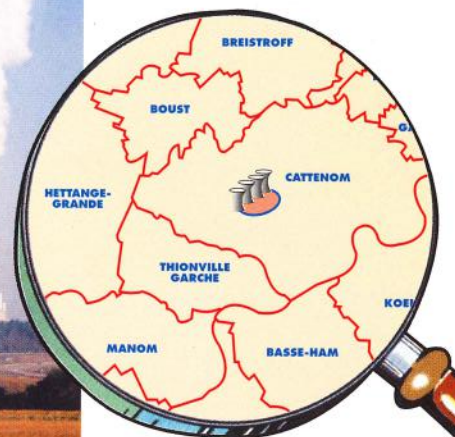
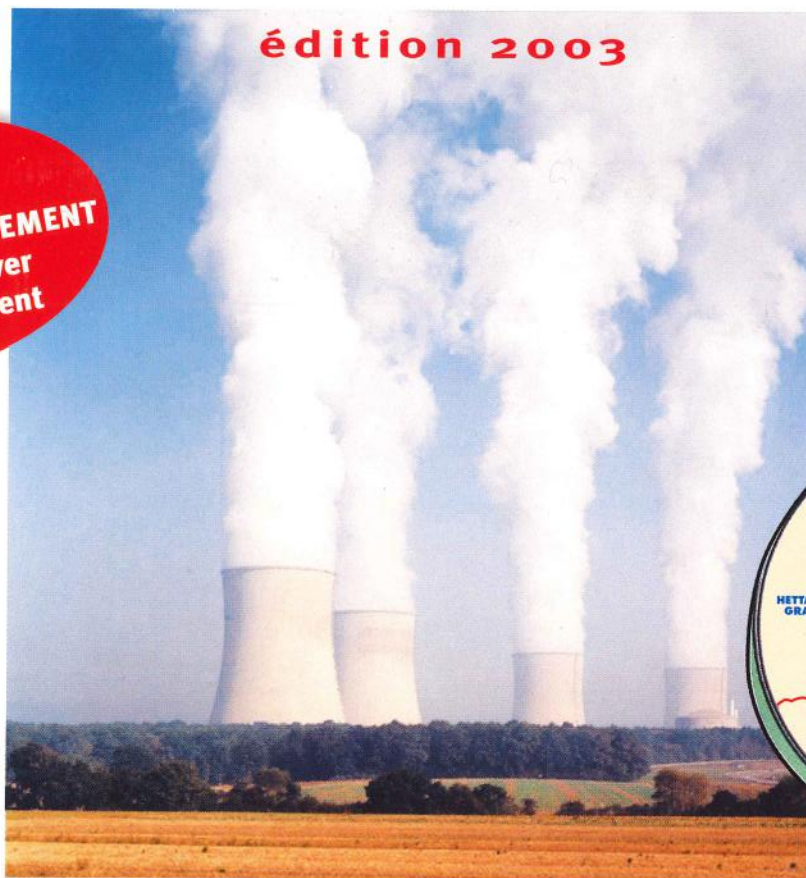


Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire de Cattenom ?

édition 2003

document
important
À LIRE ATTENTIVEMENT
et à conserver
précieusement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Moselle

A l'usage des habitants

où êtes-vous ?

à l'intérieur du périmètre du Plan Particulier d'Intervention
(38 communes dans le rayon de 10 km autour de la centrale)



Le préfet peut vous demander de

1. rester à l'abri



2. évacuer



3. prendre de l'iode



Dès réception de l'ordre vous devez

vous mettre à l'abri

Durant quelques heures, vous devrez, calmement :

- Vous mettre à l'abri
dans un lieu clos
(ne pas rester dans un véhicule)
- Laisser vos enfants
à l'école
Leurs instituteurs ou institutrices s'en occupent.
- Fermer vos portes
et fenêtres
Arrêter le fonctionnement des ventilations
mécaniques sans obturer les entrées d'air.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
pour ne pas encombrer le réseau
- Ecouter la radio
et la télévision régionale qui diffuseront
les consignes du Préfet.
- Laisser les troupeaux
là où ils se trouvent, vous serez indemnisés.



» Vous pouvez :

- **Boire**
l'eau du robinet
- **Manger**

Que manger?

Toutes les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident sont consommables. A plus forte raison, les conserves conditionnées en bocaux ou en boîtes. Une réserve pour quarante-huit heures est suffisante.

Que boire ?

L'eau du robinet

Il faut plus de quarante-huit heures pour que les poussières entraînées par le ruissellement atteignent la nappe phréatique. L'eau du robinet est consommable.

L'eau minérale

L'eau minérale embouteillée et capsulée avant l'accident est à l'abri de toute contamination. Il en va évidemment de même de toutes les boissons conditionnées de façon hermétique.

Le lait

Le lait conditionné en bouteilles ou en briques avant l'accident est consommable sans risque.

Le Préfet vous demande d'

évacuer

Vous devez :



- Rassembler dans un sac bien fermé

vos affaires indispensables : vêtements, chaussures, affaires de toilette, et médicaments, si vous avez un traitement habituel

- Emmener vos animaux familiers



- Vous munir de vos papiers :

carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chèquiers, bijoux précieux, etc...



- Couper le gaz

- Fermer la porte à clef
- Rejoindre le point de rassemblement désigné par le Maire



Des cars seront mis à disposition pour transporter la population.

>> Vos enfants à l'école seront conduits dans des centres d'hébergement hors de la zone à risque. Les médias indiqueront les lieux choisis où vous pourrez aller les chercher.

Le Préfet vous demande de

prendre de l'iode

Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation,
il est inutile de prendre de l'iode à l'avance
ou de prendre plus de comprimés que nécessaire.

Vous absorberez l'iode au moment où cela vous est demandé.

L'iode stable, destiné à saturer la glande thyroïde et à empêcher l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet radioactif accidentel, vous est distribué gratuitement par les pharmacies implantées à la périphérie de la centrale.

**>> La validité des comprimés
va de l'année 2002 à 2007.**

***Rappel :**
Si vous n'êtes
pas encore en
possession d'iode
aujourd'hui,
présentez-vous dans
l'une des pharmacies
implantées à la
périphérie de la centrale
pour en obtenir.
En cas de nécessité
vous devez rester à l'abri.*



Adulte

homme et femme,
femme enceinte,
enfant + de 12 ans

**1 comprimé à dissoudre
dans une boisson
(eau, lait ou jus de fruit)**



Enfant

de 3 à 12 ans

**1/2 comprimé à dissoudre
dans une boisson
(eau, lait ou jus de fruit)**



Nourrisson

jusqu'à 36 mois

**1/4 comprimé à dissoudre
dans une boisson
(biberon de lait
ou de jus de fruit)**

En cas d'accident, comment serez-vous

alertés ?

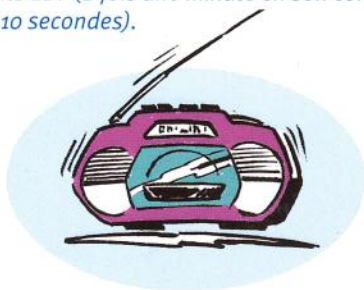


1. Par une sirène

dans un rayon de 2 km autour de la centrale

Elle diffusera trois signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute chacun et séparés d'un intervalle de cinq secondes.

Ce signal est différent de celui utilisé à l'intérieur de la centrale pour les agents EDF (2 fois une minute en son continu, avec un intervalle de 10 secondes).



3. Par la radio

Dès que vous entendrez la sirène, branchez votre radio sur les stations nationales (France Inter FM 99.8, France Info FM 106.8, France Bleue Lorraine Nord 98.5)



2. Par des véhicules d'alerte

Ils diffuseront le signal d'alerte, notamment dans les zones éloignées des sirènes.

>> En fin d'alerte, vous serez avertis par un signal sonore de 30 secondes par les sirènes, les véhicules d'alerte, et par les médias.

Comment

se tenir informé ?

Pour toutes informations complémentaires,
vous pouvez vous adresser à :

Bien que la probabilité d'accidents soit extrêmement faible en raison des multiples dispositions prises à la conception et en exploitation, la gestion des risques passe par la mise en place d'organisations spécifiques et de plans d'urgences, impliquant l'exploitant et les pouvoirs publics.

Le Préfet de Moselle a élaboré un plan d'urgence : le Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour préparer les mesures éventuelles de protection de la population.

Il est à noter que le risque pris en compte concerne l'éventualité d'un dégagement radioactif dont il faudrait se protéger par une mise à l'abri, une évacuation ou une prise de comprimé d'iode. (Une explosion de type bombe atomique ne peut pas se produire dans une centrale nucléaire).

La Préfecture de Moselle

Standard : 03.87.34.87.34

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom

tél : 03.82.51.70.41

internet : www.edf.fr

► **N°Vert** 0 800 10 09 08



document important
**À CONSERVER
PRÉCIEUSEMENT**